



## heures supplémentaires. 2012

Par **tenzingm**, le **25/04/2013** à **10:40**

Bonjour à tous et toutes,  
Souffrante ( traitement expérimental me contraignant à un arrêt pour maladie depuis fin aout 2012), je perçois chaque mois une feuille de salaire ou apparaissent les versement de la sécu et ceux de l'employeur ( avance sur prévoyance ). Ma directrice a accepté de me payer la 50 aine d'heures sup que j'ai effectuées en 2012, a condition que je reprenne le travail car selon elle, elle ne peut faire figurer sur une fiche de paie qui ne mentionnet pas des heures de travail, puisqu'en arret , ces heures supplémentaires... Je trouve celà un peu étrange...  
Pouvez vous me renseigner?  
Merci de votre aide  
bonne journée

Par **P.M.**, le **25/04/2013** à **10:55**

Bonjour,  
Si des heures supplémentaires que vous avez effectuées vous sont dues et qu'elle ne vous ont pas été payéesz, il est parfaitement possible de faire figurer une régularisation sur feuille de paie sans que vous ayez travaillé, c'est ce qui se passerait si vous l'obteniez par Jugement du Conseil de Prud'Hommes...